

Instructions de course



18 ÉME TROPHEE
CHARTE
DU PLAISANCIER

30 et 31

Mai

Solo & Duo



L'Estaque - Les Embiez
Parcours côtiers aux Embiez



www.snemvoile.com
04 91 46 01 40



Avis de course Solo & Duo

18^{ème} Trophée de la Charte du Plaisancier

30 & 31 mai 2009

L'Estaque >>> les Embiez Parcours côtiers aux Embiez

- L'épreuve sera régie par les règles suivantes :

- Les règles de course de l'ISAF
- Les règles de classes et les règles de course à handicap par HN 2009
- Les prescriptions FFV
- Les instructions de course.

Chaque règle énumérée prévaut la précédente.

- Classes admises :

La Régate est ouverte aux croiseurs à Handicap National de 7 à 13 mètres ayant une carte d'identité ou étant répertoriés dans le guide 2009 de course croisière ou handicap de la F.F.V.

- Inscription : du 15 avril au 29 Mai à 18h00 - Solo et Duo : **100 €**

- Les instructions de course seront remises aux équipages lors du pot de bienvenue organisé à la SNEM le vendredi 29 mai à partir de 19h00

- Programme :

Vendredi 29 mai

(A partir de 18h00)

Confirmation des inscriptions

Distribution des Instructions de course

- Pot de Bienvenue -

Samedi 30 mai

10h00

Une course entre L'Estaque et les Embiez

20h00

Repas des équipages aux Embiez

Dimanche 31 mai

(Parcours côtiers aux Embiez)

11h00

Une ou plusieurs courses à suivre

18h00

Remise des prix au Yacht Club des Embiez

La licence est obligatoire pour l'équipage

S.N.E.M. Section Voile

Promenade de la Plage 13016 MARSEILLE

TÉL: 04 91 46 01 40 - FAX : 04 91 46 12 22

18^{ème} Trophée de la Charte du Plaisancier

30 et 31 Mai 2009

Lieu : Marseille - Les Embiez

Autorité organisatrice : SNEM

1.1 Navigation nocturne

A partir de l'heure légale du coucher du soleil (21h10) les règles du RIPAM s'appliquent.

2 Emplacement des tableaux officiels

Entrée de l'école de voile de la SNEM et bateau comité aux Embiez ou Yacht Club des Embiez

4.1 Emplacement du mât de pavillons

Mât de l'école de voile de la SNEM et bateau comité aux Embiez ou Yacht Club des Embiez

4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement

60 minutes

5.1 Programme des courses

30 mai : 1 course

31 mai : 1 ou plusieurs courses

5.2 Heure du signal d'avertissement

Samedi 30 mai : 10h00

Dimanche 31 mai : 11h00

5.4 Heure limite du départ

Pas d'heure limite.

6 Définition des pavillons de classe

Pavillon de la Charte du Plaisancier

7 Définition de la zone de départ

Départ Marseille : Rade Nord de Marseille

Départ Embiez : Rade du Brusç (En face port des Embiez)

8.1 Description des parcours

Voir annexes parcours

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer

Numéro visible sur le bateau comité

8.3 Description des parcours réduits

Pour les parcours 3 et 4

- a) Une réduction pourra avoir lieu lors du premier passage à la bouée des Embiez. Elle sera signalée par les pavillons S et Bleu clairement en vue sur le bateau comité.
- b) Un pointage pourra être établi au passage de la bouée des Embiez. Le comité de course a la possibilité de l'utiliser, pour le classement de la manche, si aucun bateau ne termine dans les temps.

9.1 Définition des marques :

- **Départ** : bouée rose
- **Dégagement** : bouée jaune
- **Parcours** : bouée orange
- **Arrivée** : voir 13. définition de la ligne d'arrivée

Voir description des autres marques en dernière page

10 Définition des zones considérées comme non prioritaires

Conforme aux spécificités des affaires maritimes de la rade de Marseille (voir annexe en dernière page)

11 Départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de la Charte : un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I ou noir : un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire : un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe : un signal sonore	0

11.2 Définition de la ligne de départ

Entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange et une bouée rose

En fonction des conditions météorologiques le bateau comité arborera le pavillon L afin d'avancer sur le parcours et donner un départ dès que les conditions le permettent.

Si cela est nécessaire le bateau comité pourra se maintenir au moteur et ceci ne pourra donner lieu à protestation.

11.4 Délai pour prendre le départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ dans les 10 minutes après le signal de départ sera considéré comme non partant.

12 Système de pénalités

Rotation 1 tour

13 Définition de la ligne d'arrivée

En fonction des conditions météorologiques le comité se réserve le droit d'effectuer l'arrivée de 3 manières:

- entre le mât du bateau comité arborant un pavillon bleu et une bouée rose
- entre le mât du bateau comité arborant un pavillon bleu et toute marque de parcours ou balise le permettant
- entre le cabanon du Yacht Club des Embiez et une bouée rose

15.1 Heure limite des bateaux pour finir

30 mai : 19h00

31 mai : 17h00

15.2 Pointage à une marque

En cas de besoin un pointage effectué à une marque de parcours pourra être pris en compte comme heure d'arrivée. Le bateau pointeur pourra si nécessaire se maintenir au moteur, ceci ne pourra donner lieu protestation.

15.3 Heure limite d'arrivée

Lorsque une partie de la flotte n'arrive pas à terminer dans les temps, il lui sera attribuée un nombre de points égal à + 2 points du classement du dernier bateau.

16.3 Emplacement du local du comité de protestation et délai de protestation

Protestation et reconnaissance d'infraction à déposer au comité au plus tard 1h00 après l'arrivée du dernier bateau de la série concernée.

Les Protestations seront traitées le dimanche soir au Yacht Club des Embiez

17.2 Nombre de courses à valider pour «La Charte du Plaisancier»

1 Course

17.4 Système de calcul

Temps sur distance

18.3 Canal de vacation radio

Veille VHF obligatoire sur canal 77

19 Abandon

Tout abandon devra être signalé, obligatoirement à un bateau du comité de course, par VHF (77) ou par téléphone au **06.33.34.04.77**

21 Identification des bateaux officiels

Pavillon de la SNEM ou Charte du Plaisancier

25 Repas et remise des Prix

- Vendredi 29 Mai : Pot de Bienvenue et confirmation des inscriptions à la SNEM à partir de 18h00
- Samedi 30 mai : Repas au restaurant aux Embiez à 20h00
- Dimanche 31 mai : Distribution des prix au Yacht Club des Embiez à partir de 18h00.

Composition du corp arbitral

Président du comité de course : Mireille Bonsignour

Président du comité de protestation : Michel Roux

ANNEXES PARCOURS

Le Tiboulén de Maire fait partie de Maire

Définition des différentes marques :

- > **La Cassidaigne**: tourelle de danger isolé à 4 MN au sud de Cassis (43°08'8"N - 5°32'8"E)
- > **La Casserlane** : tourelle cardinale Nord à 0.6 MN au nord ouest de l'entrée du port des Embiez (43°05'28"N - 5°46'72"E)
- > **Les Magnons** : tourelle cardinale Ouest à 0.8 MN de l'ouest de l'île des Embiez (43°04'69"N - 5°45'68"E)
- > **Ile verte** : Ile à 0.5 MN au sud du port de la Ciotat (43°09'7"N - 5°36'5"E)
- > **Les Deux Frères** : Ilots à 0.4 MN à l'ouest du Cap Sicié (43°02'95"N - 5°52'16"E)
- > **La Cride** : tourelle cardinale ouest à la pointe de la Cride (43°06'92"N - 5°45'87"E)
- > **Le Canonier** : tourelle latérale verte à l'ouest de l'Ile Verte (43°09'69" N - 5°36'80"E)

- > **Bouée de Bendor** : Bouée orange à 100 mètres au sud du danger isolée «La Fourmigue» (43°07'65"N - 5°45'5"E)
- > **Bouée des Embiez** : Bouée orange mouillée à environ 0.5 MN au Nord du port des Embiez
- > **Bouée de la base de la Marine** : Bouée orange mouillée au sud de la base de la Marine (sud du Brusç)

Les schémas sont donnés à titre indicatif, seul le texte fait foi.

Toutes les positions et tous les schémas sont approximatifs et ne peuvent donner lieu à protestation.

Règles de circulation en Rade de Marseille

Les zones grisées délimitent les voies d'accès au port autonome de Marseille.
Zones dans lesquelles les bateaux de plaisance ne sont pas prioritaires.

